

### Initiatives ministérielles

Même chose avec les stations de radio, car ces trois zones rurales dont j'hériterais avec le redécoupage ne syntonisent pas les stations de Hamilton qui pourraient s'intéresser à ce que je fais. Elles sont desservies par les radios de Brantford, de Cambridge et d'ailleurs.

Là encore, la difficulté, c'est que si un article ou une émission sur lequel un n'est susceptible d'intéresser que quelque 5 p. 100 des lecteurs ou des auditeurs, il y a peu de chances que l'article soit publié ou que l'émission soit diffusée.

• (1820)

Voilà donc le dilemme: il y a très peu de chances pour que les gens de ces régions rurales entendent parler de ce que je fais.

Il y a un autre côté à la médaille qui est tout aussi difficile, à savoir qu'il m'incombe en tant que député de servir les gens de ma circonscription, de chaque localité. À l'heure actuelle, je peux suivre ce qui se produit chez moi en me fiant aux médias locaux. J'ai trois journaux communautaires plus le principal quotidien et je peux également compter sur la station de télévision et la radio.

Le problème c'est que maintenant, je vais devoir m'intéresser à trois autres localités au moyen des médias et cela veut dire que je serai forcé de porter attention à trois autres journaux, ainsi qu'à ce qu'on en dit à la radio, et de suivre les travaux des gouvernements locaux de trois autres villes et municipalités.

Je ne crois pas qu'il soit possible pour un député de bien couvrir un territoire aussi étendu, d'être au fait de l'actualité, de bien connaître les préoccupations des gens et ainsi, je pense que ce type de redécoupage de la carte électorale laisse beaucoup à désirer.

Dans mon esprit, c'est une question d'idéologie. Si nous devons présenter un projet de loi comme le C-18, ce n'est pas pour nous immiscer dans les activités d'un organisme indépendant qui a été chargé d'une tâche en particulier; en tant que législateurs, il nous incombe de définir pour les intéressés le cadre à l'intérieur duquel ils doivent mener leurs activités. Nous devons leur dire ce qu'ils sont chargés de faire au juste et leur préciser le but de leur travail. D'après ce que je peux voir, on établissait autrefois les limites électorales simplement en fonction des nombres, et on n'accordait pas l'attention qu'ils auraient méritée à des facteurs comme les intérêts en commun et le mode de transmission de l'information, du député à ses électeurs et des électeurs au député.

Je suis très favorable à ce projet de loi, parce que je crois que nous avons formé la 35<sup>e</sup> législature avec l'intention de faire des réformes. Nous devons réformer les institutions afin qu'elles servent mieux les intérêts des Canadiens en général et, en particulier, de nos électeurs. Je pense que, si l'on examine bien l'idée derrière le réaménagement de la carte électorale, on risque fort de s'apercevoir que les chiffres ne sont pas le facteur le plus important dans toute cette affaire. En fait, il s'agit de déterminer le secteur géographique qui pourrait le plus facilement être desservi par un député.

Certains de mes collègues ont mentionné que, dans le nord de l'Ontario, par exemple, la population est plutôt clairsemée. On se base sur des facteurs historiques et géographiques pour définir les intérêts communs des différents groupes. Se fier uniquement aux chiffres équivaudrait à ne faire aucun cas de notre responsabilité historique envers les Canadiens de notre région, que nous devons représenter.

En conclusion, je pense que ce projet de loi est une mesure brillante. J'aimerais vraiment que les députés des deux partis, particulièrement ceux du Parti réformiste, repensent leur position, parce que je crois que c'est le genre de réforme que nous souhaitons tous voir se réaliser.

**M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke):** Monsieur Le Président, je m'oppose au projet de loi C-18. Le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales serait très préjudiciable à ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke. Cette circonscription se compose actuellement de deux régions géographiques bien précises qui ont beaucoup en commun. Presque toute ma circonscription se situe dans une vallée traversée par trois cours d'eau.

On note toutefois quelques exceptions à cette règle dans les collectivités montagneuses telles que Rossland et Warfield. Tout le comté vit de l'exploitation des forêts, de la production d'hydroélectricité et du tourisme. Le traité du fleuve Columbia touche toutes les collectivités situées le long du fleuve depuis Trail au sud jusqu'à Revelstoke au nord.

Beaucoup de gens se déplacent d'une ville à l'autre pour aller travailler ou se divertir. Nous avons appris à partager par souci d'économie. Par exemple, en 1996, Trail et Castlegar accueilleraient ensemble les jeux d'été de la Colombie-Britannique. Ni l'une ni l'autre ne pourrait le faire séparément mais, en travaillant ensemble, elles devraient faire des jeux de 1996 un succès retentissant.

Bref, mes commettants sont unis par la géographie et leurs préoccupations. Le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales démantèlerait ce comté dont les habitants ont tellement en commun.

La partie Kootenay-Ouest de ma circonscription est divisée en deux; Trail et les collectivités environnantes seraient intégrées à un comté dont le centre se situerait dans la vallée de l'Okanagan, à 200 milles à l'ouest, une région qui n'a rien en commun avec le nouveau territoire. Le reste de Kootenay-Ouest serait inséré dans une circonscription dont le centre serait situé à 200 milles à l'est et avec laquelle il aurait très peu de choses en commun.

• (1825)

La ville de Revelstoke serait incorporée dans une nouvelle circonscription regroupant des secteurs d'Okanagan-Nord où se trouverait probablement le centre du comté. Cette circonscription s'étendrait vers l'est, au-delà de Revelstoke et du col Rogers, jusqu'à la frontière de l'Alberta et engloberait la partie nord de l'ancienne circonscription de Kootenay-Est. Kootenay-Est devrait céder cette portion de son ancienne superficie pour compenser le secteur de Kootenay-Ouest qu'elle obtiendrait sans que personne n'en ait fait la demande. Revelstoke a très peu